

Vœu du Conseil Municipal de Camon – Séance du 5 juin 2026.

Le chemin du halage fait partie des éléments exceptionnels de notre patrimoine et de notre territoire.

Sur le tracé de la véloroute de la Somme, sentier traditionnel au coeur du plus bel écrin et poumon vert de l'amiénois - les hortillonnages - le chemin du halage a gagné une popularité croissante depuis de nombreuses années et les aménagements réalisés notamment par le Conseil Départemental.

Fort de cette image positive, le chemin du halage est devenu un axe majeur de déplacement, de promenade et de loisirs et nombre de nouveaux usages s'y sont développés.

Cette popularité grandissante rencontre aujourd'hui de nombreuses difficultés car doivent pouvoir désormais cohabiter: piétons, coureurs, cyclistes, familles, personnes à mobilité réduite, utilisateurs de trottinettes, de vélos à assistance électrique et autres engins de déplacement personnel.

Ces usages multiples, à la fois lieux de balades, de mobilité professionnelle, de loisirs parfois statiques (la pêche par exemple) et même de performance sportive ne sont pas sans créer des conflits et des insécurités, exprimées à de nombreuses reprises par les usagers.

Force est de constater qu'entre vitesse excessive et non-respect de règles élémentaires de partage de l'espace public, une prise de conscience collective et inter-communale revêt un caractère d'urgence.

Il apparaît désormais incontournable qu'un travail partagé entre les villes concernées (Camon, Rivery, Amiens notamment) et les représentants de l'Etat soit mené.

Par conséquent, les élus de la ville de Camon émettent le souhait:

Que Monsieur le Préfet de la Somme réunisse l'ensemble des collectivités et organismes concernés, notamment les communes de Camon, Rivery et Amiens, le Conseil départemental de la Somme et Amiens Métropole ainsi que les associations représentant les différents usages cités précédemment.

Qu'un travail collectif permette de construire un règlement harmonisé des usages du chemin de halage entre Amiens, Camon et Rivery et que ce règlement puisse établir:

- des principes de partage de l'espace public entre les différents usagers ainsi que les comportements attendus pour une cohabitation respectueuse
- les règles applicables aux vélos, vélos à assistance électrique, trottinettes et autres engins de déplacement
- les mesures permettant de prévenir, limiter et sanctionner les vitesses excessives
- les éléments de signalisation et d'information nécessaires à la sécurité de tous

En résumé, les élus de la ville de Camon demandent à monsieur le Préfet de conduire une démarche partenariale large à l'image de ce qui a été réalisé lors de l'élaboration du règlement de circulation et d'usage dans les canaux des hortillonnages.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026



ID : 080-218001576-20260605-DL13_05JUN2026-DE

Le Conseil municipal de Camon demande que le présent vœu soit transmis à Monsieur le Préfet de la Somme, à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Somme, à Monsieur le Président d'Amiens Métropole ainsi qu'aux maires d'Amiens et de Rivery.